

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 19 mai 2017

Sentier de la Combe-Grède

Le Conseil municipal remercie les bénévoles qui ont travaillé toute une journée à l'entretien du sentier de la Combe-Grède. Ils étaient environ 25 le samedi 13 mai dernier à donner de leur temps pour entretenir et sécuriser l'itinéraire le plus célèbre de la région. La neige, les tempêtes et les chutes de pierres provoquent des dégâts. Les bénévoles non seulement réparent mais sécurisent le chemin en évacuant les pierres qui menacent de s'ébouler sur le chemin. Les barrières et garde-corps enlevés l'automne dernier sont à nouveau en place pour la saison d'été qui débute. Bravo et merci aux bénévoles.

Tournée verte

Sont collectés : Les restes de fruits et de légumes crus, épluchures, tailles d'arbres et de haies, branches et arbustes, tontes de gazon et d'herbe, feuillage, paille, foin, déchets végétaux de jardin, marc de café (sans papier filtre), fleurs et plantes fanées ainsi que coquilles d'œufs.

Sont refusés : ordures ménagères, restes d'aliments cuits (huile, viandes, os ...) litières et excréments d'animaux, attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, mégots de cigarettes, cendres de bois, copaux de tronçonnage, filtres divers, suie, rumex et chardon, déchets métalliques, conserves, boîtes, piles, débris de verre, matières plastiques, berlingots, sachets de thé, tubes, papier, débris de porcelaine et terre cuite.

Conditionnement : tous les déchets verts sont à conditionner dans des Vegebox de 140 ou 240 litres (conteneurs étanches). Les branches doivent être attachées en fagots dimensions max. 120 cm de long et 30 cm de diamètre, de 20 kg au plus. Les déchets en vrac ne seront plus pris en charge.

Bureau communal fermé

En raison du congé de l'Ascension, l'administration communale sera fermée le jeudi 25 mai ainsi que le vendredi 26 mai 2017.

Bureau de vote

Après avoir apporté quelques modifications, voici la liste des personnes qui vont faire partie du bureau de vote du dimanche 21 mai 2017, Mme Monique Gertsch ainsi que MM Yvan Capelli, Christophe Bessire et Joël Pisanello.

Halle

Le Conseil municipal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour réaliser une analyse énergétique de la halle. Cette analyse sera réalisée selon le cahier des charges OFEN, ce qui permet de définir l'état actuel, les priorités d'assainissement énergétique et décrira comment assainir le bâtiment.

Petit permis de construire (non publiés selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier : Hazard Marina, Rue de la Bergerie 27, 2613 Villeret ; Projet ; Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, sur façade Sud-Est ; Emplacement : parcelle n° 653, Rue de la Bergerie 27, zone village ; Bâtiment ne figurant pas dans le recensement architectural de la commune.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 19 juin 2017.

Le Conseil municipal

Villeret, le 16 mai 2017